



www.chuliege.be

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LIEGE

recherche un

CHEF DU SERVICE (H/F)

A TEMPS PLEIN

POUR SON SERVICE DE SOINS INTENSIFS

(voir définition de fonction en annexe)

Votre profil :

- être de conduite irréprochable
- jouir des droits civils et politiques
- être en possession d'un diplôme de docteur en médecine ou master en médecine obtenu en Belgique ou, si ce n'est pas le cas, reconnu équivalent par les autorités compétentes
- être porteur d'une thèse de doctorat ou faire état de titres jugés équivalents par le Conseil de la Faculté de médecine
- être porteur d'un des titres professionnels particuliers visés par l'AR du 25 novembre 1991
- être titulaire d'une agrégation par l'INAMI au titre de spécialiste pour toute discipline constituant une spécialité reconnue par cet institut
- être inscrit au tableau de l'ordre de la profession dont il relève
- disposer du visa de la commission médicale de la Province de Liège
- être déclaré apte à la fonction par le médecin du travail

- être agréé comme médecin spécialiste porteur du titre professionnel particulier en soins intensifs
- démontrer une expertise clinique et une activité scientifique en soins intensifs

Notre offre :

- entrée en fonction le 1^{er} octobre 2018
- nomination d'emblée à titre définitif ou pour un terme de maximum 5 ans renouvelable à titre définitif sur base d'une évaluation de l'exercice de la mission
- rémunération mensuelle brute à temps plein : 6311,84 euros (010)
 - o Montant à majorer de 42% d'indemnités cliniques du mensuel brut (2650,97 euros)
 - o Valorisation d'ancienneté sur base de la date d'obtention du diplôme de docteur en médecine

La définition de fonction détaillant les missions, le positionnement, les responsabilités et tâches figure en annexe.

Dépôt des candidatures :

Les candidatures à ce poste, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé, doivent être adressées par recommandé au Président du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Universitaire de Liège, Domaine Universitaire du Sart Tilman (Bât. B35), 4000 LIEGE (Belgique).

Les candidatures seront soumises au Conseil de la Faculté de médecine qui proposera un candidat au Conseil d'Administration.

Des compléments d'information peuvent être obtenus, sur demande écrite ou par mail, auprès de la Direction médicale (même adresse courrier ou mail: direction.medicale@chu.ulg.ac.be)

Les personnes intéressées sont invitées à faire acte de candidature **avant le 17 juin 2018**, en joignant copie des documents attestant qu'elles répondent au profil requis.

CHEF DE SERVICE MEDICAL

<p style="text-align: center;"><u>MISSIONS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans le cadre du plan stratégique institutionnel, le Chef de service médical assure, au sein de son service, un déploiement harmonieux des aspects médicaux, de recherche, d'enseignement et de service à la communauté. ○ La fonction s'exerce à temps plein. 	<p style="text-align: center;"><u>POSITIONNEMENT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le Chef de service est nommé par le Conseil d'administration sur proposition de la Faculté de Médecine et après avis du Conseil médical ○ Il est responsable de sa gestion devant l'Administrateur délégué, éventuellement assisté du Conseil médical ○ Il collabore avec le Médecin en Chef pour la coordination générale de l'activité médicale ○ Il est membre du Conseil de Département hospitalier ○ Il préside le Conseil de service
<p style="text-align: center;"><u>RESPONSABILITES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Il promeut et organise, dans sa discipline, une activité médicale de qualité universitaire. ○ En concertation avec les membres du service, il fixe les objectifs spécifiques à la discipline. ○ Il participe à la réalisation des objectifs institutionnels en proposant un plan de développement de sa discipline aligné sur le plan stratégique institutionnel et en mobilisant les ressources disponibles pour la mise en œuvre de ce plan. ○ Il assure la gestion administrative et financière de son service. ○ Il évalue la performance de son service sur le plan humain, médical, organisationnel et financier. ○ Il crée des conditions de travail favorisant la confiance, la collaboration et l'efficacité de l'ensemble du personnel placé sous son autorité quel que soit le site. 	<p style="text-align: center;"><u>TACHES (liste non exhaustive)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Relatives à la gestion de l'activité médicale</u> <ul style="list-style-type: none"> - Il fait appliquer les prescriptions légales, réglementaires et déontologiques. - Il détermine les indicateurs de qualité des soins pour sa discipline. - Il organise la continuité des soins. - Il favorise les approches multidisciplinaires et la collaboration avec les autres services. - Il organise l'interface avec les médecins extérieurs au CHU. ○ <u>Relatives à la recherche et le service à la communauté</u> <ul style="list-style-type: none"> - Il veille à mettre en place un environnement propice au développement d'un programme de recherche clinique ou fondamentale appliquée, en collaboration éventuelle avec d'autres services ou départements cliniques ou universitaires. - Il favorise, au sein de la communauté extra-universitaire, un plan d'action dans le domaine d'expertise de son service, plan qui vise à offrir une image de marque et de savoir-faire de l'institution.

CHEF DE SERVICE MEDICAL

- Il vise l'excellence dans la pratique clinique; il développe une activité de recherche ; il s'implique au sein de sociétés nationales et internationales. Il participe ainsi au rayonnement médical et scientifique du CHU et de l'Université et contribue à la politique de communication de l'institution.
- Il est, pour sa discipline, le relais entre le CHU, la Faculté de Médecine et l'Université, en vue de concilier les impératifs cliniques et académiques.
- Il est responsable de la formation des étudiants en médecine en stage dans le service, ainsi que des candidats-spécialistes ; il en organise l'encadrement afin que ces derniers acquièrent les compétences nécessaires à l'exercice de l'art médical dans la spécialité à laquelle ils se destinent.

- **Relatives à la gestion administrative et financière**
 - Il met en œuvre les décisions du Conseil d'Administration.
 - Il participe aux réunions du département et met en œuvre les options approuvées par celui-ci.
 - Il convoque et anime le conseil de service au moins 3 fois par an et met en œuvre les options approuvées par celui-ci.
 - Il répercute auprès de l'Administrateur Délégué et du Médecin en Chef toute information d'un intérêt institutionnel.
 - Il privilégie la complémentarité des différents sites de CHU dans le définition des objectifs de développement de son service.
 - En concertation avec le Conseil de Service, il élabore et propose le budget de fonctionnement, ainsi que la planification des investissements. Il les présente devant les instances du CHU. Il en assure le suivi et l'exécution.
 - Il établit un rapport annuel d'activité portant sur les 4 axes de la mission du service (activité médicale, recherche, enseignement et service à la communauté), à l'intention de l'Administrateur délégué, de la Direction médicale et du Conseil médical.
- **Relatives à la gestion du personnel**
 - Il répartit les responsabilités au sein de son équipe et, en particulier, distribue les missions aux médecins du cadre du service.
 - Il supervise l'ensemble des activités des membres du service.
 - Il distribue l'information utile au sein de son service.
 - Il propose et soutient des plans de formation pour ses collaborateurs.
 - Il propose le cadre médical et PATO de son service, en concertation avec le Conseil de Service.